

Image not found or type unknown



## Contrat de mariage mixte en tunisie

Par **BARRAULT**, le **15/07/2015** à **16:54**

bonjour

je vais me marier avec un tunisien en tunisie, je désire faire un contrat de mariage de séparation de biens;  
est ce qu'il est possible de faire ce contrat par un notaire tunisien et celui-ci seras-t-il valable en france, ou faut-il obligatoirement le faire au consulat de france a tunis.  
mon futur mari vit a djerba, donc nous sommes obligés de prendre l'avion pour faire ce contrat ci celui-ci se fait au consulat.

cordialement

merci pour votre réponse

mail : c.barrault@rrp.fr